

REGLEMENT CHALLENGE DES SLALOMS 2023**ASA DAUPHINOISE**

Article 1 : L'ASA Dauphinoise organise un challenge des slaloms ouvert à tous les pilotes licenciés à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2023.

Tout licencié qui souhaite participer à ce challenge **DEVRA IMPERATIVEMENT S'INSCRIRE** auprès de l'ASA par mail (contact@asadauphinoise.com) ou par courrier postal : **fiche d'inscription disponible sur le site de l'ASA : www.asadauphinoise.com**

Inscription gratuite et pouvant se faire à n'importe quel moment de la saison (en fonction du calendrier de chaque pilote).

Article 2 : TOUS les slaloms inscrits au calendrier de la FFSA seront éligibles.

Un Maximum de 7 résultats seront retenus et comptabilisés. Les 7 meilleurs résultats seront retenus si le pilote a effectué plus de 7 courses .

Ces résultats tiendront compte **du classement des Classés par CLASSES de Voitures, avec bonification par rapport aux nombres de pilotes classés.**

Le résultat obtenu pour le slalom de VIRIEU organisé par l'ASAD comptera « double » (coefficient 2 : classement ASAD et bonus).

Article 3 : ATTRIBUTION des POINTS :

D'après le Classement des classés dans la classe :

Classement	Points
1er	18 pts
2ème	15 pts
3ème	12 pts
4ème	10 pts
5ème	8 pts
6ème	6 pts
7ème	4 pts
8ème	3 pts
9ème	2 pts
10ème	1 pt



Un bonus en fonction du nombre de **classés** dans la classe sera distribué :

Nombre de classés dans la classe	BONUS
Moins de 3 partants	-
De 3 à 7 partants	+ 3 pts
De 8 à 12 partants	+ 5 pts
+ de 12 partants	+ 7 pts

Le pilote ayant obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur du Challenge des Slaloms de l'ASA Dauphinoise.

Le Meilleur Jeune (moins de 25 ans au 1^{er} Janvier 2024) et la Première Féminine seront récompensés .

Article 4 : Tous les pilotes régulièrement inscrits au challenge devront sous leur responsabilité , **Transmettre régulièrement (une photocopie du Classement des Classés par Classe) les résultats obtenus lors des épreuves auxquelles ils auront participé .**

Résultats à transmettre, avant le 30/11/2023 et aucun résultat ne sera pris en compte après cette date, à Jean Claude RABATEL par mail jeanclaudio.rabatel@sfr.fr ou contact@asadauphinoise.com ou par courrier à l'adresse de l'ASA Dauphinoise , 7 Rue de l'Industrie , Maison des Sports , 38320 EYBENS

Article 5 : REMISE des PRIX

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD le jour de l'assemblée générale. Tout pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix sans motif valable verrait ses récompenses (prix et coupes) acquis à l'ASAD, sans aucun recours possible.

